



Extrait du EPS Académie de Lyon

<https://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article815>

Lettre de rentrée permanente des IA IPR d'EPS

- Ressources - Lettres de rentrée des IA IPR EPS -



Date de mise en ligne : dimanche 8 septembre 2013

EPS Académie de Lyon

Les éléments suivants s'adressent aux chefs d'établissements, aux professeurs coordonnateurs et aux professeurs d'éducation physique et sportive. Ils rappellent un certain nombre de points réglementaires et de recommandations relatifs à la mise en oeuvre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les établissements scolaires du second degré.

Ce document est destiné à fournir aux équipes pédagogiques les informations institutionnelles essentielles au travail collectif indispensable au bon fonctionnement de la discipline. Sa lecture ne saurait cependant exonérer de prendre précisément connaissance de l'intégralité des textes officiels auxquels il renvoie.

En complément de ces informations stabilisées, une lettre de rentrée annuelle des IA-IPR d'EPS met en exergue les nouveautés réglementaires et pédagogiques du moment.

Plan du document

- I - L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS
- II - LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES
- III - LA MISE EN RUVRE DES PROGRAMMES D'EPS
- IV - L'ASSOCIATION SPORTIVE
- V - LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES
- VI - LES ELEVES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU
- VII - L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF AU COLLEGE
- VIII - LES EXAMENS
- IX - L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION
- X - LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP OU A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS ; LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES INAPTES PARTIELS A L'EPS
- XI - LA FORMATION CONTINUE
- XII - LE SITE PEDAGOGIQUE EPS
- XII - LES VISITES D'INSPECTION ET LE SUIVI DE L'ENSEIGNEMENT

Lire la suite de la lettre...

<dl class='spip_document_1606 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>

Lettre permanente des IA IPR EPS de Lyon